

Au Nunavut et aux T.N.-O, la CSTIT a compétence exclusive sur toutes les questions touchant l'indemnisation des travailleurs blessés dans l'exercice de leurs fonctions. L'indemnisation couvre le paiement des frais médicaux, la prestation de services médicaux et de réadaptation professionnelle, le versement d'indemnités pour perte de salaire en raison d'une blessure ou d'une maladie professionnelle, le versement de pensions pour les travailleurs ayant une incapacité permanente et pour les personnes à charge de travailleurs tués au travail. Les employeurs exerçant des activités au Nunavut et aux T.N.-O. doivent verser des cotisations qui contribuent au financement de la CSTIT. Une indemnisation est donc garantie aux travailleurs pour les blessures professionnelles, et les employeurs sont pour leur part protégés contre d'éventuelles poursuites en cas d'accidents.

Relevant directement de la présidente-directrice générale de la CSTIT, le vice-président, Nunavut, dirige et guide le personnel des deux administrations territoriales en assumant les responsabilités fonctionnelles prévues à son endroit dans les lois, les politiques, la mission, la vision, les valeurs, les priorités stratégiques et les directives de la CSTIT. Le vice-président veille à l'atteinte des résultats opérationnels, tels que définis dans le plan stratégique, le plan général, les plans établis dans les divisions et les plans de travail connexes, en s'assurant que le personnel dispose des ressources, de l'expertise et des processus de travail appropriés pour remplir les fonctions attribuées de manière responsable. De plus, le titulaire de ce poste contribue à préserver et à consolider la réputation et la viabilité financières de la CSTIT en prenant les dispositions nécessaires à la tenue d'examens périodiques et en garantissant l'assurance de qualité des services et des résultats.

Les employeurs exerçant des activités au Nunavut et aux T.N.-O. financent la CSTIT au moyen de cotisations annuelles variant en fonction de leur masse salariale. Le financement obtenu au moyen de cotisations permet également de soutenir la mise en œuvre des programmes de sécurité au travail prévus dans différentes lois. Les principes de Meredith sur l'indemnisation des travailleurs, tels qu'ils sont énoncés dans la législation, garantissent l'indemnisation des travailleurs en cas d'accident du travail et protègent les employeurs contre toute action en justice de la part de travailleurs blessés. Les fonctions inhérentes à ces principes relèvent des responsabilités des vice-présidents, Nunavut et T.N.-O.

Le titulaire de ce poste doit établir et maintenir des relations de travail efficaces avec les intervenants, les partenaires, les gouvernements, les organismes externes, y compris les syndicats et associations d'employeurs et de travailleurs, les autres organismes et comités nationaux et internationaux à l'œuvre dans le domaine de l'indemnisation des travailleurs, de l'assurance des employeurs et de la santé et de la sécurité au travail (p. ex. l'Association des commissions des accidents du travail du Canada et son homologue international).

Le cadre de gestion des risques de la CSTIT renforce la gouvernance organisationnelle et crée une culture axée sur la responsabilisation et la transparence. Chaque membre de la haute direction est responsable de la durabilité de ce cadre. Pour que chaque division puisse atteindre les résultats requis, le VP communique avec le personnel et fait le point sur les activités de gestion du risque, et il travaille de façon cohérente à l'intégration des cibles fixées en matière de risques sectoriels, des indicateurs de rendement clés et des initiatives de collaboration entre les intervenants et les partenaires.

Ce poste est doté d'un pouvoir de dépenser de 50 000 \$ par transaction; la limite est fixée à 100 000 \$.

PORTÉE

Effectif total

Subordonnés directs :	5
• Chef, Gestion de cas et Soins de santé	
• Chef, Traitement des demandes d'indemnisation	
• Inspecteur principal, Mines et SST	
• Chef, Services de soutien au Nunavut	
• Agent de la santé et de la sécurité des employés	
Subordonnés indirects :	3
• Chef, Services aux employeurs	
• Superviseur, Services aux employeurs	
• Inspecteur en chef adjoint, Mines et SST	
Prestations et indemnisation	4,6 M\$
Fonctionnement et entretien	2,1 M\$
Réclamations et coûts des pensions	33,3 M\$
Immobilisations	50 000 \$

Chef, Gestion de cas et Soins de santé

Le chef, Gestion de cas et Soins de santé, fournit des directives et fait preuve de leadership auprès des Services des réclamations. Il assume des responsabilités relativement au traitement des demandes d'indemnisation, à la gestion des cas, à la coordination du retour au travail et à la prestation de soins médicaux aux travailleurs blessés au Nunavut. Le titulaire de ce poste joue un rôle clé dans la réalisation de la mission de la CSTIT, soit promouvoir la santé et la sécurité dans le milieu de travail tout en fournissant une assurance sans égard à la responsabilité aux employeurs et des soins aux travailleurs blessés, et dans l'atteinte de la priorité stratégique consistant à fournir des services et des résultats de qualité.

Chef, Traitement des demandes d'indemnisation

Le chef, Traitement des demandes d'indemnisation, est responsable de gérer, de diriger et de surveiller tous les aspects de l'inscription des travailleurs aux T.N.-O. et au Nunavut ainsi que les droits en découlant. Le titulaire de ce poste assure la cohérence, la fiabilité et l'excellence des services fournis aux travailleurs blessés et à leurs employeurs. De plus, il joue un rôle clé dans la réalisation de la mission de la CSTIT, soit fournir des soins aux travailleurs et accomplir la priorité stratégique qu'est la prestation de services de qualité et l'obtention de résultats satisfaisants pour les travailleurs et les employeurs, ainsi que de maintenir le fonds de protection des travailleurs.

Inspecteur en chef des mines et de la SST, T.N.-O. et Nunavut

En collaboration avec son homologue aux T.-N.-O, le vice-président de la CSTIT, Nunavut, dirige l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de services de prévention dans le but de réduire les taux de blessures et d'établir une culture favorisant la sécurité au travail. Le titulaire de ce poste supervise la qualité de la formation relative aux opérations de conformité et de réglementation, y compris les inspections, les enquêtes sur les incidents et les services techniques liés à l'exploitation minière et à la santé et à la sécurité au travail.

Chef, Services de soutien, Nunavut

Le chef, Services de soutien, Nunavut supervise le personnel dans l'exécution des tâches quotidiennes, comme l'entretien, l'acquisition de fournitures de bureau, le suivi des dépenses et la diffusion de la documentation générale auprès du personnel de façon efficace et efficiente, la préparation de fichiers pour le stockage, conformément au Système de classement des dossiers administratifs (ARCS) du GTNO et au Système de classement des dossiers opérationnels (ORCS), et l'organisation des rendez-vous, des voyages ou des entrevues, la prestation de services de soutien administratif et de commis de bureau aux différentes divisions de la CSTIT, et de services publics de première ligne, en personne et par téléphone, la coordination de la production de documents juridiques, ministériels et de l'Assemblée législative (et de tout autre contenu). Le titulaire de ce poste s'assure également du respect de toutes les lois et de leurs règlements connexes.

Agent de la santé et de la sécurité des employés

L'agent de la santé et de la sécurité des employés est responsable de l'administration, de la mise à jour et du contrôle de la conformité au programme de sécurité interne de la CSTIT. Il conseille la haute direction en ce qui a trait aux changements recommandés pour améliorer la sécurité et la santé globales des employés, agit à titre de conseiller et animateur auprès du comité mixte de sécurité au travail et enquête sur les rapports produits au sujet de blessures ou de dangers.

Subordonnés indirects

Chef, Services aux employeurs

Le chef, Services aux employeurs est responsable de la gestion du système d'assurance sans égard à la faute de la CSTIT qui protège les employeurs versant des cotisations pour ce système ainsi que les travailleurs recevant des prestations, tant aux T.N.-O. qu'au Nunavut. Il supervise un groupe d'experts techniques qui fournissent des services de qualité aux intervenants, en plus d'assurer l'intégrité de la collecte des données et du processus de calcul des taux de cotisation en résultant. Ces fonctions contribuent au maintien de l'intégrité du Fonds de protection des travailleurs.

Superviseur, Services aux employeurs

Le superviseur, Services aux employeurs assigne des tâches et surveille et forme un groupe d'experts techniques qui fournissent des services de qualité aux intervenants, en plus d'assurer l'intégrité de la collecte des données et du processus de calcul des taux de cotisation en résultant.

Inspecteur en chef adjoint, Mines et SST

Divers pouvoirs et responsabilités sont octroyés à l'inspecteur en chef adjoint, conformément aux *Lois sur la sécurité*, aux *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* et aux *Lois sur l'usage des explosifs* du Nunavut, ainsi qu'à leurs règlements connexes et à d'autres textes législatifs dont la CSTIT veille à l'exécution pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs. L'inspecteur en chef adjoint est un expert en matière de SST au Nunavut, et il détient des pouvoirs et des responsabilités à cet égard, conformément aux lois et aux règlements. Il dispose d'une équipe d'experts techniques au sein des Services de prévention ainsi que des services de personnes-ressources à l'interne et externes, qu'il peut consulter au besoin.

RESPONSABILITÉS

1. Le vice-président de la CSTIT, Nunavut, dirige et guide la Division des opérations au Nunavut en vue de la prestation efficace et efficiente de services de réglementation, de programmes d'inscription et d'évaluation des employeurs, de services de rémunération et de traitement des demandes d'indemnisation et des pensions, de l'orientation médicale, de la promotion de la sécurité et des soins, de la coordination du retour au travail et de la mise en œuvre de programmes et de services connexes pour les travailleurs et les employeurs du Nunavut.

- Il veille à ce que l'équipe des Opérations au Nunavut travaille en toute sécurité et respecte les lois et les règlements en matière de sécurité et à ce qu'elle suive le programme de sécurité dont s'est dotée la CSTIT.
- Il facilite l'élaboration, le maintien et la surveillance des plans, des normes de service et des indicateurs de rendement clés des divisions qui répondent aux objectifs énoncés dans le plan général.
- Il élabore des initiatives novatrices pour accroître l'efficacité et l'efficience internes en cernant et en mettant en œuvre les changements qui s'imposent afin d'améliorer les processus tout en maintenant les normes de service existantes.
- Il assure une communication continue avec les intervenants pour garantir la clarté, la compréhension et l'engagement de toutes les parties prenantes.
- Il veille à la préparation et à la gestion des budgets annuels de fonctionnement et d'immobilisations du Nunavut.
- Il surveille tous les coûts associés aux réclamations au Nunavut en analysant les facteurs de coût et les explications fournies. Il relève les tendances et fait en sorte que les coûts soient conformes aux politiques, aux lois et aux règlements.
- Il soutient la présidente-directrice générale et les autres cadres supérieurs dans tous les aspects de la croissance organisationnelle, notamment par une bonne planification stratégique et opérationnelle.
- Il supervise l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des lois et des règlements.
- Il collabore avec l'actuaire et le vice-président de la CSTIT, T.N.-O., et supervise l'élaboration d'un système de classification pour les employeurs qui garantit que les obligations futures de la Commission puissent être honorées et reposent sur des évaluations équitables des employeurs.

- Il établit et maintient des relations de travail efficaces avec les hauts fonctionnaires, les industries et d'autres commissions des accidents du travail afin de déterminer les répercussions d'autres activités sur la prestation des services de la CSTIT au Nunavut.
- Il représente la CSTIT, Opérations au Nunavut, au sein d'organisations nationales ou internationales qui élaborent des normes et des pratiques exemplaires pour les programmes d'évaluation des blessures au travail, de réadaptation et de retour au travail.

2. Le vice-président, Opérations au Nunavut, dirige les discussions sur l'élaboration et le suivi de programmes, des services et des activités qui appuient les priorités stratégiques de la CSTIT, à savoir la prestation de services de qualité et l'obtention de résultats pour les travailleurs et les employeurs, le maintien du Fonds de protection des travailleurs et l'avancement de la culture de la sécurité.

- Il plaide au sein de la direction en faveur de projets d'excellence continue qui ont une incidence directe sur les fonctions opérationnelles du Nunavut.
- Il collabore avec les cadres supérieurs concernés pour développer des services en ligne (E-Biz) et des solutions facilitant l'accès (EZ Access) ainsi que des campagnes de communication pour les programmes et les fonctions, y compris des initiatives de communication liées aux taux de cotisation.
- Il adopte une approche proactive pour gérer la prévention des incidents en milieu de travail et les activités visant le retour au travail, ainsi que pour cerner des mesures de contrôle de la qualité et de surveillance des réclamations.
- Il fournit des avis à l'avocat-conseil en ce qui a trait aux modifications législatives requises.
- Il analyse les données statistiques et financières pour assurer une gestion efficace et efficiente des ressources financières et humaines.
- Il examine la structure organisationnelle pour s'assurer que les divisions sont alignées pour soutenir le plan stratégique.
- Il analyse les priorités, les stratégies et les objectifs des divisions, et il détermine le niveau de risque à l'échelle organisationnelle.
- Il veille à ce que les ressources et l'information soient disponibles pour la vérification annuelle du Bureau du vérificateur général et les audits internes. Une fois ces exercices terminés, il met en œuvre les recommandations et répond aux observations formulées.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Exigences physiques

Telles que normalement requises dans un environnement de bureau

Conditions environnementales

En cette période marquée par une forte volatilité sur les marchés financiers et l'augmentation des coûts, la situation financière de la CSTIT n'est pas aussi stable qu'auparavant. La conjoncture a des répercussions sur l'ensemble de l'organisation.

Exigences sensorielles

Telles que normalement requises dans un environnement de bureau

Exigences mentales

Les attentes des employeurs et des travailleurs augmentent chaque année, tandis que les ressources sont limitées. Pour maintenir les objectifs et les normes de service, l'équipe de direction des Opérations au Nunavut doit centrer les efforts, en permanence, sur l'assurance de la qualité et la surveillance des processus. Nous devons faire plus avec ce que nous avons et parce que notre division fournit des services de première ligne, les tâches ne peuvent pas être reportées.

En tant que membre de l'équipe de direction, le titulaire de ce poste peut devoir consacrer de longues heures à certaines activités, et composer avec des échéances concurrentes et inattendues ainsi que des situations stressantes.

Les Services aux employeurs doivent communiquer les hausses des taux de cotisation et répondre aux questions à cet égard, ce qui est souvent stressant puisque les employeurs n'acceptent pas toujours facilement de telles augmentations. Le titulaire du poste doit assurer une supervision du personnel responsable des appels qui témoigne d'un soutien constant.

CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET CAPACITÉS

- Vaste expérience et capacité à diriger une équipe multidisciplinaire dans l'établissement et la réalisation des buts et objectifs organisationnels au sein d'un organisme complexe
- Compétences éprouvées en planification stratégique et en gestion à un échelon supérieur
- Capacité éprouvée à établir des consensus
- Connaissance et expérience avérées de la gestion financière
- Excellentes compétences en communication verbale et écrite, y compris en matière de présentations publiques et d'interactions
- Riche expérience acquise dans les domaines de la gestion et de la supervision d'équipe
- Capacité de travailler efficacement avec des intervenants internes et externes, des organismes et des représentants gouvernementaux et d'autres commissions des accidents du travail, le tout dans un cadre relationnel axé sur la collaboration, pour atteindre les objectifs stratégiques et de réaliser la vision et la mission organisationnelles
- Capacité de travailler dans un milieu multiculturel
- Fortes qualités de chef pour encadrer et former le personnel, et inspirer l'excellence
- Capacité à établir et à maintenir des relations de travail, et à bâtir des partenariats
- Compréhension approfondie des pouvoirs et des fonctions du Conseil de gouvernance
- Solide compréhension du climat économique et politique des T.N.-O. et du Nunavut
- Compréhension éprouvée des principes régissant l'indemnisation des travailleurs

En général, les qualifications susmentionnées seraient acquises par un diplôme dans une discipline connexe et au moins sept années d'expérience dans un domaine pertinent, dont cinq années d'expérience récente en tant que cadre supérieur.

Une discipline connexe et un domaine pertinent peuvent comprendre, sans s'y limiter, la santé, les sciences sociales, l'administration publique, l'administration des affaires, la santé et sécurité au travail, etc.

EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES

Niveau de sécurité (cocher une seule case)

- Aucune vérification du casier judiciaire requise
- Poste de confiance – vérification du casier judiciaire exigée
- Poste donnant accès à des renseignements de nature très confidentielle ou délicate – vérification de l'identité et du casier judiciaire exigée

Langue française (cocher une seule case)

- Français requis (indiquer le niveau ci-dessous)
 - Le niveau requis pour le poste désigné est :
 - EXPRESSION ORALE ET COMPRÉHENSION
 - De base (B) Intermédiaire (I) Avancé (A)
 - COMPRÉHENSION EN LECTURE
 - De base (B) Intermédiaire (I) Avancé (A)
 - COMPÉTENCES EN RÉDACTION
 - De base (B) Intermédiaire (I) Avancé (A)
- Français de préférence

Langue autochtone : Pour choisir une langue, cliquer ici.

- Requis
- De préférence

ATTESTATION

Titre : Vice-président ou vice-présidente, CSTIT, Nunavut

Numéro(s) de poste : 97-9843

Signature de l'employé(e)

Nom en caractères d'imprimerie

Date

J'atteste avoir lu et compris les responsabilités associées à ce poste.

Présidente-directrice générale Date

J'autorise la délégation des responsabilités précitées dans le cadre de la structure organisationnelle présentée dans l'organigramme ci-joint.

Les énoncés ci-dessus visent à décrire la nature et le niveau général du travail devant être exécuté par le ou la titulaire de ce poste. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des responsabilités et des activités rattachées au poste.

Révisé par les RH : _____